



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Faculté Sciences et Ingénierie
Bât.3R1 – B3 3^{ème} étage
118 route de Narbonne – 31064 Toulouse cedex 04
www.fsi.univ-tlse3.fr

Division des Ressources Humaines
Service « Gestion des Enseignants »

APPEL A CANDIDATURES
Sur un emploi de
PROFESSEUR ASSOCIE A MI-TEMPS (PAST)

Le Directeur de la Faculté Sciences et Ingénierie (FSI) fait appel à candidatures d'un enseignant associé (PAST) en vue de pourvoir un poste de PAST à mi-temps dans la discipline « Biotechnologie » au sein du département Biologie & Géosciences

PROFIL DE L'EMPLOI

VOIR FICHE DE POSTE

Dans le but de transmettre les compétences pratiques du monde professionnel une partie du service sera sous forme d'encadrement de Travaux Pratiques, de Projets ou de Bureaux d'Etudes.

CONDITIONS DE RECRUTEMENT :

Exercice réel et confirmé d'une activité professionnelle, autre qu'une activité d'enseignement, en rapport direct avec la discipline concernée, qui permet de justifier de moyens d'existence régulier depuis au moins 3 ans.

Les agents publics postulant aux fonctions d'enseignant associé à mi-temps doivent obtenir une autorisation de l'autorité hiérarchique dont ils relèvent. Celle-ci est réputée acquise à l'expiration d'un délai de deux mois suivant la réception de la demande.

Les enseignants associés à mi-temps sont nommés pour une durée de 3 ans, (possibilité de renouvellement au terme des 3 ans).

Les enseignants associés sont tenus d'effectuer un service d'enseignement et de recherche d'une durée égale à la moitié (96 h de TD) de celle qui s'applique aux personnels titulaires de même catégorie.

La cessation de leur activité principale entraîne de plein droit la cessation du contrat d'association au terme de l'année universitaire en cours.

OBLIGATIONS DE SERVICE :

Les enseignants associés ont les mêmes obligations de service que les enseignants chercheurs titulaire de même catégorie. Conformément aux dispositions du I. de l'article 7 du décret du 6 juin 1984, le temps de travail dont sont redevables les enseignants-chercheurs est le temps de travail applicable dans la fonction publique de l'Etat, soit 1607 heures de travail effectif annuel. Il est composé pour moitié d'une activité d'enseignement correspondant à 128 heures de cours magistraux ou 192 heures de travaux dirigés ou pratiques ou toute autre combinaison équivalente et pour moitié d'une activité de recherche.

Soit au titre de l'enseignement pour les enseignants associés à mi-temps : 64 h de cours ou 96 h de travaux dirigés ou toute autre combinaison équivalente.

Pour tout renseignement sur le statut de PAST et MAST : Décret n° 85-733 du 17 Juillet 1985 modifié

Faculté Sciences et Ingénierie
Bât.3R1 – B3 3^{ème} étage
Division des Ressources Humaines
118 route de Narbonne, 31062 Toulouse cedex 9
www.fsi.univ-tlse3.fr

COMPOSITION DU DOSSIER :

Pièces à fournir

- 1- Une lettre de motivation,
- 2- *Curriculum vitae* faisant apparaître les titres, diplômes et expériences professionnelles notamment en rapport avec la discipline concernée.
- 3- Pièces justificatives d'une activité professionnelle principale autre qu'une activité d'enseignement :

Pour un travailleur indépendant :

- Inscription au répertoire national des entreprises (cette pièce seule ne suffit pas)
- Inscription à un ordre professionnel (ex. inscription à l'ordre des avocats)
- Extrait du registre du commerce et des sociétés Kbis (cette pièce seule ne suffit pas)
- Avis d'imposition sur le revenu des trois dernières années
- Factures de prestations de services
- Copie d'un bilan ou de compte de résultat
- Copie carte identité

Pour un travailleur salarié :

- Avis d'imposition sur le revenu des trois dernières années
- Attestation actualisée de l'employeur principal avec la date de début des fonctions
- Contrat de travail pour l'emploi principal
- 3 dernières fiches de paye
- Autorisation de cumul actualisée (pour les fonctionnaires)
- Copie carte d'identité

Auditions éventuelles après examen par une commission Ad Hoc des dossiers de candidature, les candidats retenus seront informés.

RECEPTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE jusqu'au 11 février 2026

Par courrier électronique : fsi-service.enseignants@utoulouse.fr

Courrier électronique Directeur adjoint de département : fsi-dptbg-diradjpeda@utoulouse.fr

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter :

M DEVAUD Jean-Marc directeur adjoint du département Biologie et Géosciences

Téléphone : 05.61.55.66.31

Courriel : fsi-dptbg-diradjpeda@utoulouse.fr